

**INSIGNE
des Stalags 1A et 1B**



Des insignes du modèle ci-dessus sont en vente au secrétariat de l'Amicale au prix de 30 francs (Joindre 10 francs pour l'envoi)

Toujours là

Bulletin Mensuel de l'Amicale Nationale des Stalags I A et I B

Rédaction
Administration

68, Chaussée-d'Antin

3^e année, Numéro 3

MAI-JUIN 1947

UN SUCCÈS SANS PRÉCÉDENT

Bravo pour la soirée artistique de notre Amicale au bénéfice des œuvres de nos Stalags.

Elle a reçu l'accueil enthousiaste de nos camarades et de leurs familles qui, dès 20 heures, le samedi 17 mai, se hâtaient vers l'élégante salle de spectacles du Cercle Militaire.

C'est du signe de l'élégance qu'elle fut marquée, comme nous y conviait le programme si spirituellement illustré par notre ami Arestein : de brillants danseurs en surimpression sur un dîner au Kommando : que les temps sont changés.

Nous étions près de sept cents à venir applaudir un programme nourri et varié et à remercier d'avance son organisateur, Mayeux qui, en l'absence de notre Président Vaysset, retenu à Nancy dans quelque geôle administrative, présenta le spectacle.

Notre Secrétaire général Bailly, l'infatigable gentleman ex-P. G., accueillit, comme nul autre ne saurait le faire, les invités qui honoraient cette fête, notamment : Toucane, vice-président de l'U.N.A.C. ; Provost-Lemoine, secrétaire général de l'U.N.A.C., et M. Befort, ce dernier du bureau de l'Amicale de la Somme ; notre camarade Joessel, ancien chef de baraque et interprète au camp de Stalack, de passage à Paris.

Nous nous étions hâtés pour ne rien perdre de la causerie de notre camarade Paul Lambert,

sur « Le vrai Visage de la Captivité ».

Paul Lambert est un érudit : docteur en droit, agrégé de l'Université de Liège et chargé de cours à cette même Université, il est aussi un ami très sympathique et un causeur captivant. Les accents de sa française, où nous sentions vivre la Belgique toujours victime comme nous de son brutal voisin, un patriotisme sans défaillance et prêt à toujours résister, une notion élevée du devoir éclairèrent, par l'examen de la somme des souffrances physiques et morales de la captivité, ce que doit être la voie à suivre par les prisonniers, qui ont souffert souvent sans s'incliner.

Nous avons été retenus par son exposé profond et sensible et les applaudissements unanimes exprimèrent à notre camarade toute la vibrante sympathie que nous ressentions pour lui et pour sa Patrie.

Puis, du grave au plaisant, ce fut le spectacle d'un entrain endiablé d'un bout à l'autre :

Notre camarade, le fantaisiste Christian Bill, que nous avons plaisir à voir en pleine forme, nous charma avec quelques-unes de ses plus fines et spirituelles chansons ;

Jac Alain, de l'A.B.C., qui

sait dire les vers et les plus variés et en faire apprécier les facettes nuancées ;

Les « Compagnons du large » dans un répertoire bien rodé firent ensuite crépiter les vivats qui allaient à nos camarades masqués sous de costauds marins ou de frères moussaillons, et à leurs chants, notamment : Johnny Palmer, Le retour du Marin et Vocation, d'André Grassi, entendu en première audition et à qui nous prédisons long succès.

Les numéros gagnants de notre tombola

114	91	92	234
224	15	83	126
33	120	27	318
124	95	62	321
342	242	281	63
70	16	14	82
68	102	284	42
297	122	41	187
221	26	325	330
1	212	133	50
7	161	273	252
303	56	253	71
146	331	249	48
181	200	287	3
350	22	278	130
39	174		

CHRONIQUE JURIDIQUE PENSIONS de VEUVES de PRISONNIERS

M. Guyon, député, avait posé à M. le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre la question de savoir si les veuves de prisonniers de guerre, condamnés à mort et exécutés pour faits de résistance, bénéficiaient d'avantages particuliers. Voici la réponse donnée à M. Guyon :

Les prisonniers étant des militaires, leurs veuves ont droit à la pension de la loi du 3 mars 1919, compte tenu du grade du militaire ou à la pension calculée suivant les dispositions des articles 50 et 51 de la loi du 14 avril 1924. Les veuves de déportés politiques ne bénéficient de cette législation que si leur mari, militaire de carrière, est considéré comme membre de la résistance, au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 3 mars 1945, a été déporté alors qu'il était en activité, en congé ou en position de retraite.

Les veuves des déportés non associés à la résistance relèvent de la législation sur les victimes civiles de la guerre, en vertu de laquelle le taux de la pension de la veuve est équivalent à celui de la pension de veuve de soldat de la loi du 31 mars 1919.

En ce qui concerne l'indemnité dite de « déportation », instituée par l'ordonnance du 11 mai 1945 en faveur des déportés politiques, étendue à leurs ayants cause, en cas de décès, par l'ordonnance du 18 octobre 1945, la situation financière actuelle n'a pas permis au Ministre des Finances de donner son accord pour l'extension de cette mesure à d'autres catégories de personnes. Cependant, des pourparlers sont encore en cours à ce sujet, avec ce département.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de la suite qui sera donnée à cette question.

Au mois de juin 1945, seul le corps de GABRIEL Raymond a été retrouvé devant la Laiterie. Aucune information certaine n'a pu être recueillie sur le sort des trois autres prisonniers, qui ont été déclarés disparus.

Après cette marinade, et sortant comme une fée des lourds rideaux de la scène, une apparition de beauté, de charme et de fantaisie : Jeanne Aubert. Avec une distinction si fine, elle évoque, mutine, le petit trottoir parisien, en retroussant son petit nez dans un geste à faire se damner les aumôniers du camp et les autres. Variée, sensible, brillante et gaie, elle nous maintint sous le charme, alliant la grande classe à la simplicité et prodiguant son beau talent au profit de nos œuvres et à la joie de nos instants. Jeanne Aubert fut, de cette soirée, Marraine.

Et, comme l'atmosphère était pleine d'entrain, on termina sous les rires du comique toupier Jean Lancelot. Nous avons revécu les toujours attrayants moments de notre vie militaire, où l'ami Bidasse projetait son ombre cocasse, aux éclats de rire de la salle.

Un temps pour permettre à Lambert de dédicacer Hommes perdus à l'Est, dans le hall du Cercle, et à l'équipe swing de notre ami « Gégène » de préparer la salle de danse et le buffet, merveilleusement garni de gâteaux crémeux et alléchants et de boissons amicalement servies. Et, d'abord hésitants, puis dans un rush sans défaillance,

les danseurs se ruèrent sur la piste où l'étonnant orchestre Fernand Bouillon se déchâna toute la nuit avec une verve et un entrain allant jusqu'à la limite de nos forces.

Et, dans un tourbillon de rêves si sympathiques et admirés, Mme Carlos Capel et notre camarade, avec leurs deux partenaires, nous donnèrent le régal le plus étonnant que puissent offrir à des amis insatiables deux champions du monde de la danse : rumba, paso-doble, valse, tango, etc...

Dans une véritable constellation sur tulle blanc atomisé, l'habit noir de Carlos avait vraiment grand air.

Les danseurs s'évertuèrent toute la nuit à imiter ces maîtres, après le tirage d'une tombola aux saucissons, qui firent autant d'heureux que les tableaux et les bijoux, gracieux cadeaux de généreux donateurs.

Ce n'est plus à six heures du matin qu'il faut féliciter et remercier la commission des fêtes, tous les organisateurs, le trésorier, l'infatigable Poulain, toujours au poste de commande.

On se hâte, ravi et charmé de cette nuit où revivent l'amitié et la camaraderie, sous un soleil plein d'illusions et de rêves.

J.-M. B.

Payez votre tribut à la Camaraderie.
Règlez votre cotisation.

Un vrai "Bouthéon"

Pour permettre à nos camarades de se rencontrer fréquemment, nous avons pensé que ces réunions devaient se faire dans un cadre agréable et accueillant. C'est pourquoi nous avons créé, au 68, rue de la Chaussée-d'Antin, un club dit :

« CLUB DU BOUTHEON »

Nos camarades trouveront, par ce club, l'occasion de vider le verre de l'amitié.

D'autre part, ils pourront, dans un temps très prochain, se distraire dans la salle de lecture et de correspondance et consulter les principaux journaux quotidiens et périodiques. Une bibliothèque fonctionnera.

Ceux qui voudront recréer cette atmosphère de baraque, où le bridge et la belotte étaient rois, trouveront des jeux et des partenaires. Par ailleurs, un service de location de places de théâtre, réservation de chambres d'hôtel, bureau touristique, fonctionnera bientôt et rendra certainement service à tous nos camarades et principalement à ceux de province.

Pour nous permettre de monter la bibliothèque, nous serions reconnaissants à tous les camarades qui auraient quelques livres, dont ils pourraient se séparer, de bien vouloir en faire don au Club. D'avance, nous les en remercions.

Demandes de nouvelles

Les camarades susceptibles de fournir des renseignements sur les non-rentres dont les noms suivent sont instamment priés de se mettre en rapport avec l'Amicale :

DEVAUX André, détenu au camp de Fourchambault (Nièvre) et devant être dirigé en Prusse-Orientale en août 1940 ;

PAPILLON Lucien, IB 21.541, demeurant à La Croix-St-Agnan (Orne) ;

RAGOT Ernest, IB 37.575, demeurant à Maigne (Sarthe) ;
THIERRY Marcel, I B 60.129 ;
RUSSOLO Joseph, Stalag IB, N° 65.414 F ;

JOURET Marc, Stalag IA, N° 921, né dans la région bruxelloise, a été vu la dernière fois le 25 janvier 1945, alors qu'il évacuait du K° « Reichsbahn » de Königsberg. Le rapatrié français

lui ayant adressé une carte postale pour lui annoncer son retour est instamment prié de se faire connaître au bureau de l'Amicale ;

DANIERES Ernest, né le 11 juillet 1914 à Ste-Segrée (Somme), décédé le 11-5-1945 à Stuttgart. Fournir toutes précisions sur ce décès.

Prière aux Camarades qui étaient prisonniers à :

GROSS-WALTERSDORF près de Gumbinnen de nous renseigner sur ce qui s'est passé le 20 octobre 1944 à la Laiterie de Gross-Waltersdorf.

Se trouvant à cette Laiterie, les prisonniers :

BUREAU André ; GABRIEL Raymond ; CAILLAUX René ; CALFAN Georges.

Si tu veux que ton Amicale périsse.
Critique tout et ne fais rien.

Lettre ouverte

C'est à toi ancien de la Prusse Orientale que s'adresse cette lettre.

Te souviens-tu, lorsque tu étais là-bas, combien de fois as-tu dit : « Quand nous nous retrouverons au pays ? » Je ne supposais pas, alors, que c'étaient propos en l'air.

Tu es rentré, tu es venu une ou deux fois à l'Amicale pour un service ou un renseignement et maintenant plus rien. C'était bien la peine.

Est-ce qu'un camarade, parfois, ne t'a jamais dépanné ? Ne serait-ce qu'en tabac ou avec une boîte de conserve. Et alors, cela aussi, tu l'as oublié ?

Aujourd'hui, tu as repris ta vie. Je sais bien : la femme, les enfants, le travail, la vie dure, tout cela ne laisse guère de temps. Mais, enfin, tu vas parfois au cinéma, au théâtre, tu écoutes la radio ; tu pourrais donc bien trouver cinq minutes pour régler ta cotisation. Et puis, ce serait aussi régler une dette envers ce camarade qui t'a aidé là-bas et qui, peut-être, aujourd'hui, est dans la gêne.

Tu as lu, le mois dernier, quelques extraits de lettre, mais nous en avons comme cela à revendre. Alors, si tu ne nous donnes pas un coup de main comment ferons-nous ?

Que te demandons-nous ? Le prix d'un paquet de cigarettes au marché noir. Tu n'en achètes jamais ?

Tu ne vas tout de même pas me faire croire que, depuis ton retour, tu as oublié et que tu t'es assimilé à tous ces bons Français qui n'ont eu qu'un but pendant cinq ans : se remplir les poches avec l'occupant pour, maintenant, se vanter de leur double jeu et prendre ainsi les fauchés comme nous pour des... imbéciles.

J'espère, pour toi, qu'il y a plus oublié que négligence ou indifférence de ta part.

Songé à nos aînés de 1914-1918 qui sont rentrés aussi bien tranquillement chez eux, au coin de leur feu, remettre leurs pantoufles. S'ils étaient restés unis, quelle montagne n'auraient-ils pas soulevée ? Tu veux donc faire comme eux ? Pour recevoir plus tard le même reproche de tes enfants.

Mais nous savons que l'on ne fait pas appel en vain à tes bons sentiments. Tu l'as assez prouvé pendant tes « grandes vacances ». Donc, bientôt, notre sympathique trésorier sera débordé de travail et pourtant il en a déjà beaucoup.

Et aussi, envoie-nous les adresses de ceux qui ne sont pas en rapports avec nous. Les IA et IB sont parmi les rares camps à n'avoir pu rapporter leurs archives.

Donc, aide-nous et d'avance nous te disons merci pour tous ceux — et ils sont nombreux — que nous pourrions sauver de la misère grâce à toi.

Le P. G. de Service.

Le coin de la Province... ..et... ..celui des Compagnies

LOIRE-INFÉRIEURE

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de notre camarade Camille Terrien, directeur aux loisirs.

L'enterrement a eu lieu le mardi 22 avril, avec l'assistance de nombreux camarades de l'Amicale, qui ont tenu à le conduire à sa dernière demeure. Une plaque a été déposée sur sa tombe en son souvenir.

VENDEE

Le dimanche 13 avril, l'Amicale Vendéenne des anciens prisonniers de Prusse Orientale tenait, à La Roche-sur-Yon, son assemblée générale pour l'année 1947.

Un grand nombre de camarades avait répondu « présent » à l'appel du bureau et ce fut une grande satisfaction pour ce dernier.

Notre camarade Bailly, secrétaire général de notre Amicale Nationale, nous avait fait l'honneur d'être des nôtres.

Je ne vous apprendrai rien en vous certifiant que cette journée fut pleine d'entrain et, si les choses sérieuses furent discutées le matin, le repas et l'après-midi furent des plus gais et les camarades qui n'avaient pas cru devoir venir ont eu le plus grand tort.

Notre camarade Tapon, président de notre Amicale, s'était fait excuser et, en son absence, la présidence échut à Guinaudeau, notre si sympathique vice-président. Au bureau, siégeaient, en outre, Bailly, Mocquet, Bodin et Savary.

Après la lecture de la lettre d'excuse du Président, Mocquet donna le compte rendu financier qui, est aussi satisfaisant que possible, quoique, cependant — par la faute d'un certain nombre d'entre nous qui n'ont pas encore cru devoir répondre : « présent » — il soit bien modeste.

Guinaudeau nous donna d'une façon parfaite le compte rendu moral et Bailly, dans un exposé très clair, nous donna des nouvelles de l'Amicale Nationale et des pourparlers engagés avec la Fédération.

Après des élections, le bureau fut constitué comme suit :

Président d'honneur : TAPON ;
Président : GUINAUDEAU, qui reçoit ici la juste récompense de tous ses efforts. C'est grâce à lui que notre Amicale est chaque jour de plus en plus florissante et aucun choix meilleur ne pouvait être fait.

Vice-Président : CALENDREAU, universellement connu. Il est inutile, devant ses mérites, de confirmer la joie que nous avons tous à le voir à cette place.

Secrétaire Général : SAVARY. Ayant fait beaucoup pour l'Amicale, il est juste qu'il soit à l'honneur et, ne l'oublions pas, à la peine.

Il sera cependant secondé par nos camarades BODIN et FÈVRE.

Enfin, les assesseurs CHAILLON, BESNARD, JACOB et MARDIN animeront, de tout le zèle qu'on leur connaît, ce bureau.

Nous ne pouvons terminer ce compte rendu sans vous demander de vous inscrire nombreux à notre Amicale. Vous soutiendrez ainsi notre bureau qui fait de gros efforts pour venir en aide aux nombreux appels de détresse que des camarades lui lancent. Envoyez votre adhésion sans tarder, soit 50 francs, au camarade DEBELHOIR, boulevard Louis-Blanc, à La Roche-sur-Yon, notre si sympathique trésorier qui, comme par le passé, se fera un plaisir de prendre sur son précieux temps pour vous inscrire sur son grand livre. Faites-vous des propagandistes acharnés autour de vous.

Vive notre Amicale...

Nous recevons la lettre suivante :

Mes chers Camarades,
Mes obligations m'obligent à quitter la Vendée. Je vous demande de continuer à faire vivre notre Amicale, à vous inscrire chaque jour plus nombreux. Le Bureau qui a été élu en notre assemblée générale du 13 avril possède un dynamisme incontestable et votre choix fut des plus heureux. Cependant, il est bien évident qu'il ne peut rien sans vous. Vous n'avez pas le droit d'oublier les années passées

Gerbes...

Corbeilles...

Couronnes...

Tout l'Art Floral

AZIYADÉ

LEMAITRE

(Ancien prisonnier)

76, avenue de Villiers, 76

PARIS (17^e)

Tél. : WAGram 15-19

derrière les barbelés et de laisser dans le besoin vos camarades ou les veuves de ceux que vous avez laissés là-bas. Je pars avec confiance car je sais que vous répondrez à cet appel et que, les années futures, quand je reviendrai avec plaisir à nos assemblées générales,

vous serez de plus en plus nombreux. Ce n'est pas un adieu, mais un au revoir.

Vive notre Amicale...

Cordialement

MOCQUET,

CARNET

NAISSANCES

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de :

Mireille DARTOIS, le 6-4-47, à Paris, fille de notre camarade DARTOIS Julien, du Stalag IA ;

Jean-Paul MICHAUD, le 7-11-46, à Draveil, fils de notre camarade MICHAUD, du Stalag IB ;

Raymond PAILLARD, le 5-4-47, à Paris, fils de notre camarade PAILLARD, du Stalag IA ;

Marie-Christine ROGER, le 9-4-47 à Limoges, fille du docteur Claude ROGER ;

Pierre SALZARD, le 23-2-47, à Sainte-Ménéhould, fils de no-

AVIS IMPORTANT

Les notes ou communiqués, pour être insérés, devront être établis TRES LISIBLEMENT et comporter les noms propres en caractères d'imprimerie. Nous ne répondons pas de ceux qui ne rempliraient pas ces conditions.

tre camarade SALZARD, du Stalag IA ;

Denis TURIN, le 20-4-47, à Paris, fils de notre camarade TURIN, du Stalag IA, et de Mme, ancienne secrétaire de l'Amicale du Stalag IA ;

Sabine VANOYE, le 25-4-47, à Arras, fille de notre camarade VANOYE, ancien Homme de Confiance de la Compagnie de Gumbinnen ;

Daniel AUDOIN, le 12-5-47, à Nantes, fils de notre camarade AUDOIN, du Stalag IA ;

Bernard DUBOT, le 27-4-47, à Nantes, fils de notre camarade DUBOT, du Stalag IA.

Toutes nos félicitations aux heureux parents

MARIAGES

Nous avons la joie d'apprendre le mariage de nos camarades :

ROBINET Robert, de la Cie d'Heilsberg, avec Mlle Paulette GUENE, le 17-4-47, à Paris ;

VALET Jean, du Stalag IB, avec Mlle Irène LOUBET de l'Hoste, le 16-1-47, à Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne).

Nos vœux les meilleurs accompagnent les jeunes époux.

DEMANDES D'ADRESSES

Prière de transmettre à l'Amicale les adresses actuelles des camarades suivants :

CARON Charles, 59.817 IB, né en 1907, à Bully-les-Mines (Pas-de-Calais) demeurait en 1940, 33, rue St-Sauveur, Paris ;

MARTINET Georges, du Stalag IA ;

JULBE Vincent, méridional, était coiffeur à Wimmen, compagnie de Lötzen.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Notre camarade Joessel nous communique sa nouvelle adresse :

Adjudant Alphonse JOESSEL, BEID à CASABLANCA (Maroc).

LA MAIN DANS LA MAIN

Représentant Electro-Lux dispose aspirateurs et frigidaires neufs et occasion. S'adresser à M. Cornet René, Electro-Lux. Téléphone : Anjou 52-30.

Les frais de correspondance sont élevés,

Joignez un timbre

pour la réponse.

MERCI.

"Toujours-là"

Journal des Rapatriés et des Familles des Anciens P.G. de la Prusse-Orientale
68, rue de la Chaussée-d'Antin — PARIS (9^e)

BULLETIN D'ABONNEMENT (1) ou de RÉABONNEMENT

Nom	Matricule de Camp
Prénoms	Stalag
Profession	Kommando
Adresse	Rapatrié le

Souscription à adresser à M. POULAIN, 26, rue Joffroy, PARIS (17^e)

Montant de l'abonnement au Journal :
(Familles et P.G. adhérent à une Amicale régionale)

75 FRANCS PAR AN

Les abonnements partent obligatoirement du 1^{er} janvier de chaque année. Les souscriptions en cours d'année comportent le service des numéros déjà parus.

(1) Biffer la mention inutile.

Cotisation à l'Amicale Nationale :

(P. G. n'adhérant pas à une Amicale régionale)

Y compris abonnement au Journal

150 FRANCS PAR AN

Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande d'envoi ainsi que de 10 fr. en timbres-poste pour frais.

CHEQUE POSTAL : PARIS 4164-98

ALLENSTEIN

Quiconque a travaillé à la ferme Gaierwald, appartenant à Hoepfner Carlos (gérant Kositzki), est prié de se faire connaître à M. Raffi, café-tabac « Aux Marronniers », 18, rue des Archives, Paris (4^e).

BARTENSTEIN

Raudes, Malbec, Boucher, Guidicelli, Jordano, Péroceschi et Pinoche — Hervieu et Guichaoua, absents de Paris, s'étant excusés — voilà les présents à la grande soirée du 17 mai, qui a été plus qu'un succès pour l'Amicale et dont vous aurez des échos par ces camarades.

Il est simplement à regretter que notre compagnie n'ait pas été représentée par un plus grand nombre d'entre nous.

Nous espérons que vous viendrez grossir nos réunions auxquelles nous voyons toujours les Leluque, Belatte, Lucas, Larbalettrier, Porcheron et que, comme eux, vous ferez connaissance avec le Club et son bar où règne une ambiance uniquement prisonnier.

Fournissez tous les renseignements possibles pour les amis décédés au cours de l'exode de 1945. Adressez la correspondance au siège, avec la mention : « Bartenstein ».

Prochaine réunion le mardi 24 juin, à 20 h. 30, au Club des Amicales de Camp.

Le Comité.

HEYDEKRUG

N'oubliez pas que le premier lundi de chaque mois, les Anciens d'Heydekrug se retrouvent, à 20 h. 30, au Club du Bouthéon, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, où ils évoquent de vieux souvenirs en vidant le verre de l'Amitié.

ORTELSBURG

Le lundi 5 mai, c'est à 18 heures précises que notre ami Giut fait une entrée toute joyeuse et nous annonce rapidement la naissance de sa deuxième fille, Nicole. Nos vœux de bonne santé à Mme Giut et à la cadette, nos compliments à notre sympathique ami. Qui dit mieux ?

Nous avons appris également le mariage de notre ami Léo Lieget, célébré le 29 avril, dans la Sarthe. Tous les camarades présents envoient aux jeunes époux leurs compliments et leurs vœux de bonheur.

Nous avons eu des nouveaux venus : les anciens « Callismistes ». C'est avec plaisir que nous les avons accueillis, ainsi que notre toujours jeune et élégant tailleur Vaux, qui a réellement grossi. Le Bigot, avec une mine charmante, qui rentre de la Côte d'Azur, est venu nous dire sa joie d'avoir retrouvé la santé.

Chers amis, tous les premiers lundis de chaque mois, venez à la réunion, 22, place des Vosges. Vous y retrouverez vos amis tels qu'ils étaient là-bas, c'est-à-dire de vrais copains. A bientôt.

Notre caisse s'est encore grossie d'un billet de 500 francs. Nous disons merci à ce généreux donateur.

La réunion du 2 juin a été présidée par notre camarade Bailly, secrétaire général de l'Amicale Nationale.

La prochaine réunion aura lieu le 7 juillet 1947.

RASTENBURG

Les Anciens de la compagnie de Rastenburg organisent enfin un banquet auquel, nous l'espérons, tous les camarades assisteront. Pour que ce soit un succès, prévenez tous ceux que nous n'avons peut-être pas touchés et invitez vos amis. Les dames sont cordialement invitées.

Envoyez vos adhésions sans retard à notre camarade R. Bottini, 5, villa de Fontenay, Paris (19^e).

Ce banquet aura lieu le dimanche 15 juin 1947, à 20 h., au Restaurant 77, rue de la Condamine, Paris (17^e). Le prix sera d'environ 325 francs.

Dorénavant, nos réunions mensuelles auront lieu au Club du Bouthéon, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, le premier lundi du mois, à 21 heures, dans un cadre et un milieu typiquement K. G. La prochaine réunion aura lieu le lundi 7 juillet à 21 h.

Pour acheter et vendre au mieux

Voyez un spécialiste

Notre camarade ALLAIX

Cabinet LISCOET

Contentieux juridique

et fiscal

45, rue de Chaillot

PARIS-16^e.

Tél. PASSY 28-32

MM. Allaix et Liscoët

sont des anciens des IA-IB.

Le Gérant : J. DE MEYER.



Trésor...

Printemps 1947.

Il y a sept ans commençait la captivité.

Combien de souvenirs de ces années sont pieusement consignés sur le petit carnet que chacun de nous gardait jalousement et dissimulait à chaque feuille. Carnet dont les feuillets se jaunissent déjà, certaines pages portent encore les taches recueillies sur les tables de nos repas.

J'ai ouvert ce bien modeste livre de ma captivité et immédiatement à mes yeux mon passé est revenu. J'ai ressenti à cette vie du Stalag. J'ai retrouvé ces quelques recettes de cuisine qui nous ont permis de rendre l'ersatz de soupe meilleur, dans l'espoir des repas pantagruéliques du retour. J'ai relu ce journal témoin de mes découragements et de mes espoirs. J'ai savouré ces pensées de camarades d'infortune

S'isoler,

c'est mourir,

Se réunir,

c'est vivre.

L'ATTRIBUTION DES 100 MILLIONS

L'attribution des 100 millions — remboursement partiel et forfaitaire des fonds dus aux Mutuelles — attribution dont nous vous avons maintes fois entretenu, vient enfin de faire l'objet d'un décret publié au Journal Officiel du 3 mai 1947 et dont voici le texte :

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre et le Ministre des Finances,

Vu l'article 45 de la loi n° 46-854 du 27 avril 1946 (Journal Officiel du 1er mai 1946, p. 3.684, et rectificatif au Journal Officiel du 26 mai 1946, p. 4.594), ainsi conçu :

« Le crédit ouvert au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, au titre du chapitre 150 du budget des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre (article 4 nouveau), est destiné à réparer forfaitairement la perte subie par les organismes dits « mutuelles ou amicales des camps de prisonniers de guerre » du fait de leurs avoirs en marks qui n'ont pu, en raison des circonstances, être convertis en francs français avant la libération. Ce crédit sera réparti au prorata des demandes présentées par eux avant le 1er mai 1946 et reconnues justifiées.

« Les conditions d'application du présent article, notamment en ce qui concerne l'emploi des subventions par les organismes bénéficiaires seront fixées par arrêté du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre et du Ministre des Finances ».

Arrêtent :
Art. 1er. — Le crédit ouvert au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, en exécution de l'article 45 de la loi n° 45-854 du 27 avril 1946 et inscrit au chapitre 19 quinquies des dépenses du budget de l'Office National des Anciens Combattants, Victimes de la Guerre, pour l'exer-

N'hésitez pas à visiter ou à écrire aux annonceurs. Ils seront heureux de vous satisfaire et de vous renseigner

RASSEMBLEMENT

La guerre n'apprend rien aux hommes, que la fraternité. C'est une vérité, en apparence paradoxale, que connaissent seuls les anciens combattants, ceux de 14, comme ceux de 40.

Si l'on pouvait prolonger dans la paix l'union des heures tragiques, le coude à coude sacré du combat, la solidarité du camp de prisonniers, le relèvement de notre pays serait vite assuré. Rien ne doit diviser ceux qui ont affrontés les mêmes dangers, ou subi l'épreuve de la captivité.

Du temps qu'ils portaient la même capote — jadis bleu horizon, hier kaki — ils se sont aperçu que les malentendus dressés entre eux par les politiciens n'étaient que foutaises.

Demandiez-vous la couleur de son bulletin de vote au camarade du corps franc qui, près de vous, empoignait sa grenade ? Au bombardier enjambant la carlingue ? Au conducteur grimant dans le char ? Au canonier qui présentait l'obus ? Si vous le saviez brave, vous n'en souhaitiez pas plus.

De même pour les Stalags. Tous les livres des écrivains prisonniers en témoignent. Il y avait ceux qui partageaient tout : nourriture, travail, risques. Et il y avait les autres, la molle cohorte des égoïstes, des résignés.

Eh bien ! Dans les cruelles années qui nous attendent, le dévouement, le courage, la fidélité vont reprendre leur valeur.

Il ne saurait être question d'opposer les jeunes aux anciens, ceux qui ont eu le malheur de perdre la guerre à ceux qui eurent celui de perdre la paix. Les uns et les autres ont fait de leur mieux.

Unis dans la mauvaise fortune, ils doivent être les premiers artisans de la reconstruction française,

Roland DORGELES,
de l'Académie Goncourt.

La Commission prévue par l'article 8 de la loi n° 46-2423 du 30 avril 1946, attribuant la Médaille des Evadés, s'est enfin réunie au Ministère de la Guerre. L'U. N. E. G. y est représentée par un Membre titulaire et trois Membres suppléants.

1.500 dossiers environ ont été étudiés en quatre séances de travail. Il s'agit en général de dossiers réexpédiés d'Alger et concernant des propositions faites par

La Médaille des évadés

des Evadés ayant repris du service dans le F. F. L.

La dernière réunion de vendredi 16 mai fut consacrée à la discussion des textes législatifs, à leur interprétation, en un mot à la recherche d'une doctrine. De cette étude nous pouvons déjà préciser, que sont susceptibles de recevoir la Médaille des Evadés.

1° Les Evadés des Camps d'Allemagne, sans obligation d'avoir milité dans la Résistance, ou d'avoir rejoint une formation de combat.

2° Les Evadés ayant en Allemagne deux tentatives d'évasion prouvées, avec sorties effectives et périlleuses, suivies de peines disciplinaires ou de mesures de déportation dans un camp de représailles connus.

3° Les Evadés de France, des camps ou établissements situés en France, à la condition s'ils sont restés en France d'avoir milité dans la Résistance (à prouver par témoignage sérieux) soit s'ils ont quitté le territoire national qu'ils se soient engagés dans une unité combattante ou en opérations.

(Voir la suite page 4)

L'U. N. A. C. au Ministère des A. C.

Le mardi 13 mai, une délégation du Comité directeur de l'U. N. A. C., qui comprenait nos camarades Toucan (St. XII BF) Simonneau (St. IIIC), Langevin (St. YB), le R. P. Chesnay (St. XI A), Berthiot (St. III B), Floquet (St. VIII C), et conduite par son président Seydoux (Of. XC), a été reçue par M. François Mitterrand, ministre des A. C. et victimes de la guerre.

Après un entretien sur les grands problèmes P. G., la délégation a formulé un certain nombre de demandes concernant la participation de l'UNAC aux diverses commissions chargées de résoudre les problèmes nés de la captivité.



Une histoire d'ours de JEAN MARIOTTI, très rigoureusement documentée en dépit de son apparente fantaisie et richement illustrée par FALTER.
Un livre qui instruit en amusant et que les parents eux aussi aimeront

100 francs au lieu de 130 francs contre mandat à notre camarade Jean MOREAU 25, Avenue TRUDAINE PARIS-9°

Prière d'indiquer le Matricule P.G. pour bénéficier de la réduction

« Collaborez à œuvre bienfaisante pour K. G. en diffusant livre inédit. Gros gains et succès assurés.

Ecrire à Bedot, 18, rue des Lombards, à Nîmes. GARD. »



...caché

et qu'ils avaient bien voulu consigner. J'ai enfin passé en revue les amis rencontrés là-bas dont j'avais pris l'adresse afin de les revoir en France.

Les uns ne sont pas rentrés, morts ou disparus. Mais les autres, que sont-ils devenus ?

Epars dans quelque ville ou village ou aux Colonies, ouvrier, cultivateur, commerçant, industriel, tous comme moi, j'en suis convaincu, auraient voulu écrire, mais les occupations, les nécessités journalières, une négligence et notre petite paresse ne l'ont pas permis.

Alors, tout cela est donc fichu ! L'amitié tiendrait-elle seulement à cela ? Non, je ne le pense pas.

Mais alors le moyen ? Eh bien ! armez-vous d'un peu de courage et envoyez-nous le nom, l'adresse de vos amis. Le Bulletin du Camp est là pour leur apporter votre souvenir.

Se souvenir,

c'est bien.

Cultiver le souvenir,

c'est mieux.

LES P. G. DE L'ISERE PROTESTENT

Voici le texte d'une affiche que nos camarades de l'Association de l'Isère viennent de publier :

LETTRE OUVERTE A MM LES MINISTRES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI A MM. LES PARLEMENTAIRES ET TOUTI QUANTI

Profondément ému devant les résultats désastreux de la politique pratiquée dans les sphères dirigeantes et qui n'est que la réédition, aggravée, de celle qui conduisit le pays à la défaite militaire de 1940, et eux-mêmes, soldats dès le premier jour de la guerre, à la captivité ;

Les Prisonniers de guerre de l'Isère, dont le bloc solidaire est un exemple, s'élèvent avec énergie contre l'incurie et l'incapacité des dirigeants du pays.

Gaspillages et mensonges sont les caractéristiques essentielles de la politique à la petite semaine pratiquée par ceux qui, chargés d'assurer les destinées du pays, se préoccupent plus de luttes électorales et de petites combines que de leur devoir.

LES PRISONNIERS DE GUERRE DE L'ISERE ACCUSENT

ILS ACCUSENT les responsables du pain de n'avoir pas su assurer une répartition normale jusqu'à la soudure ;

ILS ACCUSENT les responsables du vin de nous condamner à boire de l'eau, alors que le vin dit « d'appellation contrôlée » est en vente libre et ne manque pas ;

ILS ACCUSENT les responsables de la viande de ne pas savoir ou de ne pas vouloir alimenter les villes, alors que l'état de notre cheptel le permet ;

ILS ACCUSENT les responsables du tabac de vendre le « gris » 65 francs et de se faire ainsi les chefs de file du marché noir ;

ILS ACCUSENT tous ceux qui, par leurs pratiques éhontées, sont les pourvoyeurs officiels, connus... et honorés du marché noir, et les fossoyeurs du pays ;

ILS ACCUSENT... M. STOP d'arrêter tous les scandales (points

textiles, vins, pneus, essence, etc...)

Eccourés par ces méthodes, et devant leurs conséquences, les prisonniers de guerre de l'Isère vous disent qu'ils en ont ASSEZ.

ILS EN ONT ASSEZ de toutes les promesses fallacieuses faites à la veille d'un scrutin ou à la sortie d'un banquet ;

ILS EN ONT ASSEZ de l'incapacité de ceux qui veulent se mêler de la chose publique, alors que l'ignorance et la vanité sont leurs seules qualités ;

ILS EN ONT ASSEZ des gaspillages qui, du sommet au bas de l'échelle, sont notre pain de chaque jour ;

ILS EN ONT ASSEZ de ces offices créés aujourd'hui pour remplacer ceux supprimés hier et destinés avant tout à « casser » les « petits copains » ;

ILS EN ONT ASSEZ de cet Etat qui crie « crache », mais oublie lui-même de payer ses dettes ;

ILS EN ONT ASSEZ de ces rododromes des super-patriotes qui orient d'autant plus fort aujourd'hui qu'ils ratèrent le train en septembre 1939 ;

ILS EN ONT ASSEZ de ces chantages divers qui menacent notre Empire colonial, cet Empire où coula tant de sang de Français, dont la perte nous relèguerait irrémédiablement au rang des Nations de second ordre.

O ministres intègres, conseillers vertueux, voilà votre façon de servir, serviteurs qui pillez la maison ! s'écriait le poète !

Hommes politiques de tous les partis, incapables et veules, responsables de tout cela.

Les prisonniers de guerre de l'Isère, pour qui la rude vie des Camps a créé un lien et un honneur que beaucoup se devraient d'environ, vous crient, assurés d'être l'écho de la France propre, travailleuse et honnête :

NOUS EN AVONS ASSEZ ! NOUS EN AVONS MARRE ! Association Départementale des Prisonniers de l'Isère. Le Comité Directeur Départemental.

Anciens P. G. !

Pour vous habiller ! !

Une seule adresse !!!

Vêtements "JAMS"

Vous y retrouverez d'anciens camarades des camps qui vous réservent leur meilleur accueil

15 et 17, boulevard Beaumarchais PARIS-BASTILLE -- ARC. 05-41

MEUBLES HETRE et BOIS BLANC pour CIRER, VERNIR, LAQUER

H. MAZALEYRAT ex 5174 VC

Une remise spéciale est consentie aux ex P. G. 26, rue de Malte, 26 (coin du boulevard Voltaire)

PARIS (11°)

Tél. : ROquette 63-74

La Médaille des évadés

(Suite de la 3^e page)

Nota : les évadés des Fronstalags qui par incapacité physique prouvée médicalement, blessures graves, se seraient trouvés dans l'impossibilité de militer dans la Résistance peuvent toutefois déposer leur dossier de demande.

Les Evadés de Fronstalags qui auraient simplement rejoint l'armée d'armistice en zone occupée, sans avoir milité dans la Résistance après que celle-ci fut dissoute ne peuvent prétendre à la Médaille des Evadés.

Les femmes évadées de France, qui se sont mises à la disposition des autorités militaires dans les Troupes de la Libération en Afrique du Nord, peuvent prétendre à la Médaille des Evadés.

Citations : plusieurs Membres de la Commission, en particulier le représentant de l'U.N.E.G. et du Ministre des Anciens Combattants, ont demandé que des citations soient accordées avec moins de parcimonie et que les Evadés d'Allemagne reçoivent la Médaille des Evadés avec une citation.

Le Président de la Commission a promis d'étudier cette question avec la plus grande bienveillance.

La mise au point d'un formulaire définitif de la demande d'obtention, ne sera pas déterminée avant une quinzaine de jours. Néanmoins, les demandes qui seraient adressées avec le formulaire primitif ne seraient pas repoussées.

Dans ces conditions, les dossiers proprement établis comportant récit d'évasion détaillé (mode d'évasion, mode d'acheminement, passage de frontière, présentation aux autorités militaires avec dates, points de passages, des témoignages de camarades restées au camp ou ayant participé à l'évasion) pourront être déposés sans délai et sans attendre le nouveau formulaire.

Les dossiers peuvent être déposés au Ministère de la Guerre par les Associations représentées à la Commission Ministérielle. Jusqu'à nouvel ordre, nous vous invitons de faire parvenir ces dossiers bien établis, au siège de l'U.N.E.G., avec liste d'envoi en trois exemplaires des dossiers à déposer.

Le Président général de l'U.N.E.G.

X. BRACQUART.

Autour de la carte du Combattant

La différence entre le point de vue de l'UFAC et celui de la F. N. P. G. concernant les modalités d'attribution de la carte du combattant, et qui s'affrontaient jusqu'à ce jour vient d'être tranchée, semble-t-il, par le ministre des Anciens Combattants.

Conciliant les deux thèses, un projet de décret prévoyant la création de commissions chargées de décider de l'octroi du titre d'ancien combattant a été élaboré par M. Mitterand.

Le ministre considère que certains titres entraîneront l'attribution d'office de la carte, par exemple : l'évasion ou deux tentatives d'évasion manquées.

On estime que le décret réglementant l'attribution de la carte paraîtra, vraisemblablement au mois de juin ou juillet.

Communiqué

AMEUBLEMENT GÉNÉRAL

Notre camarade Maurice DU-FIEF (ex-Stalag IA) nous communique qu'il vient d'installer au 48, Avenue Montaigne, à PARIS-8^e, ELYsées 85-68 (1^{er} étage) une salle d'exposition

CHAMBRES A COUCHER
SALLES A MANGER
ENSEMBLE-COSY
MEUBLES de BUREAUX
SIEGES.

Fabriqués dans ses ateliers à MAISONS-ALFORT. - Entr. 36-67

Une réduction spéciale sera consentie aux anciens P. G., déportés ou sinistrés, ainsi que des facilités de paiement.

Il recherche des dépositaires et des représentants pour la clientèle particulière.

POUR NOS ENFANTS

Nos gosses ont besoin de changer d'air. Mais où les envoyer en vacances ?

L'UNAC peut se charger cette année d'enfants de Paris ou de Province, et met à votre disposition :

1° CHATEAU de SOUTRIN près de Bourges (Cher)	2° FORET NOIRE (Allemagne)
U. N. A. C.	Amicale des A. P. G. D. O.
Personnel :	Moniteurs et monitrices spécialisés.
Conditions d'admission :	Enfants des deux sexes de 7 à 14 ans.
Durée du séjour :	1 mois
Date du 1 ^{er} départ :	5 à 6 semaines
Date du 2 ^{me} départ :	Environ du 15 juillet.
Date d'inscription 1 ^{er} départ :	vers le 15 août.
Places disponibles :	avant le 15 juin.
Prix de la pension :	90 filles et garçons.
	125 fr. par jour.
Trousseau :	La liste sera donnée lors de l'inscription.
Dossier médical :	Certificats médical et de vaccination.
Titres d'alimentation :	obligatoires.

Les demandes seront enregistrées au fur et à mesure de leur arrivée. Mais nous ne saurions trop vous prier de nous adresser dès maintenant les demandes d'inscription.

Tous renseignements complémentaires seront donnés lors de l'inscription.

Ce n'est pas seulement le Midi mais toute la Province qui bouge

A ANGERS

(De nos représentants)
L'U. N. A. C. avait été invitée ainsi que les Amicales Nationales, par l'actif délégué régional Couderc, à assister à la journée du rassemblement des anciens prisonniers de guerre du Maine-et-Loire, qui a eu lieu à Angers, le 4 mai. Toucane, vice-président, et Simonneau, secrétaire-adjoint représentaient l'U. N. A. C.

La matinée était réservée aux Amicales de Camps qui ont tenu différentes réunions par Amicale et se sont retrouvées toutes réunies en fin de matinée dans la grande salle du Palais de la Mutualité.

Cette réunion s'est déroulée dans une ambiance sympathique et une atmosphère « prisonnier et amicaliste ».

Couderc remercia tout d'abord les camarades assistant à cette réunion et se félicita du résultat obtenu (plus de 700 camarades amicalistes présents).

Taffarel exposa le travail des Amicales du Maine-et-Loire et rendit compte des travaux de la Commission de l'Unité sur le plan départemental. La motion adoptée est bien dans le point de vue de la majorité des Amicales Nationales, à savoir :

Unité avec les Associations Départementales, mais autonomie des Amicales — travail en commun, mais

Congrès des Amicales Picardes

Dimanche 29 juin, à Amiens

Réception - Assemblée - Service religieux - Dépôt de gerbe - Banquet. Départ en groupe de Paris, le 29 juin au matin. S'adresser à l'UNAC

aucune disparition de l'une ou de l'autre

Simonneau, Secrétaire-adjoint de l'U.N.A.C., en quelques mots, exalta l'esprit prisonnier et amicaliste et apporta le salut le plus fraternel de tous les Parisiens à leurs Camarades du Maine-et-Loire, les remerciant de leur accueil si cordial, si fraternel qui a profondément touché les délégués de Paris. Il félicita également les organisateurs de ce rassemblement et demanda à tous les camarades du Maine-et-Loire, de suivre le délégué départemental de l'UNAC, le si actif et si dévoué Couderc, qui se dépense sans compter pour nos Amicales, aidé par une non moins brillante équipe.

M. Pecquereaux, Président de l'Association Départementale du Maine-et-Loire, fit un large exposé sur l'utilité des Amicales ou des Associations Départementales, leurs rapports entre elles, leur rôle et confirma ainsi la logique du point de vue de l'U.N.A.C. Il fit un vibrant appel pour que les camarades du Maine-et-Loire appartiennent aussi bien aux Amicales qu'à l'Association.

Toucane, Vice-Président de l'U.N.A.C., s'associant entièrement aux paroles de M. Pecquereaux, donna toutes précisions à nos camarades du Maine-et-Loire sur la question de l'Unité sur le Plan national. Il donna lecture des différentes correspondances échangées entre l'U. N. A. C., parla de la circulaire 114 et démontra ainsi la bonne foi de l'U. N. A. C. et les raisons de nos réticences. Il souhaita voir bientôt réalisée l'Unité sur le plan national, dans la franchise réciproque et assurant l'autonomie entière des Amicales nationales.

Il exposa les détails du décret signé la veille concernant les 100 millions et donna connaissance du travail de l'U.N.A.C. depuis plus d'un an pour arriver à cette tardive mais heureuse conclusion.

Couderc clôtura ensuite la séance après avoir remercié Toucane de ses explications si complètes et si impartiales et après avoir encouragé les camarades du Maine-et-Loire à se rendre à leurs passages à Paris au « Club du Bouthéon », où ils retrouveront d'anciens camarades de captivité dans un cadre « bien à nous ».

L'après-midi était consacré au Congrès de l'Association départementale, en présence du Préfet, de Le Pelletier, Président de la F.N.P.G., et de nombreuses personnalités départementales. L'U.N.A.C., officiellement invitée, était naturellement représentée.

Un défilé eut lieu ensuite avec dépôt d'une superbe couronne au Monument aux Morts.

Ce fut une journée de haute tenue morale qui fait honneur à tous nos camarades du Maine-et-Loire et dont nous rapportons un ineffaçable souvenir, réconfortant et sympathique.

A CHATEAURoux

(De notre représentant).

Châteauroux, le 4 mai 1947.
Magnifique réunion organisée par l'A. D. P. G. de l'Indre, présidée par notre camarade Berthon (Stalag III-C), dans une atmosphère de cordialité et de camaraderie et où l'U. N. A. C. et les Amicales Nationales avaient été invitées.

Notre camarade Fauconnier, délégué départemental du Stalag VIII-C et de l'U. N. A. C., également Secrétaire-adjoint de l'A. D. P. G., était un des promoteurs de cette manifestation.

Ce Congrès départemental de l'A. D. P. G. se termina par un Rassemblement par Camp où tous ceux qui désirent renouer l'« Amitié » de la captivité se sont retrouvés avec grand plaisir.

A tous ceux qui ont su donner à cette journée le sens d'une Union parfaite entre les P. G. sous le double signe de la F. N. P. G. et des Amicales, nées de conceptions différentes, mais se complétant l'une et l'autre dans une œuvre qui doit être féconde et utile, nous disons : Merci !

Nous voudrions que cet esprit pur de notre Cause soit partout le même. A vous, camarades des Amicales, de le créer et de le propager.

Les 100 millions

(Suite de la 3^e page)

Cette Commission opérera également la vérification des distributions de fonds par les mutuelles ou amicales.

Art. 4. — La répartition des fonds entre les mutuelles et les amicales devra être faite dans un délai maximum d'un mois, à dater de la parution du présent arrêté.

Dans les cas où des justifications de pertes de marks seraient jugées insuffisantes par l'Office, la mutuelle ou amicale sera redevable de la fraction correspondante aux dites justifications. L'office pourra alors en assurer la répartition directe.

Art. 5. — Les mutuelles ou amicales étant tenues d'utiliser les fonds répartis sous forme de secours, fourniront à l'Office National la liste des bénéficiaires, pour permettre à la Commission de s'assurer de la réalité des versements.

Art. 6. — Les sommes dont l'attribution sera confiée directement à l'Office ne pourront être utilisées que pour les prisonniers de guerre ou leur famille et après avis de la commission prévue à l'article 3.

Art. 7. — Le Directeur de l'Office National des A. C. et V. G. est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 22 avril 1947.
Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre :
François MITTERAND.
Le Ministre des Finances :
SCHUMAN.

Nous prions instamment nos camarades de joindre un timbre à toute lettre nécessitant une réponse.

Les P. G. et les A. S.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'en matière de pensions, la moindre interruption dans le versement des cotisations entraîne des réductions importantes dans le montant de ces pensions.

Il en est ainsi en ce qui concerne les pensions d'A. S. Qu'advient-il donc à ceux d'entre nous qui, assurés sociaux obligatoires au moment de leur mobilisation, n'ont pu cotiser par suite de leur captivité ?

Le décret du 26 Septembre 1939 avait prévu ce cas. Son article 4 précise que « la durée, pendant laquelle les assurés sociaux auront été mobilisés, entrera en compte pour la détermination du montant des pensions d'Assurances vieillesse et invalidité ».

Un arrêté paru au « Journal Officiel », n° 215, du 14 septembre 1946, stipule que, pour les anciens P. G., la période entre l'incorporation et la démobilisation ou rapatriement est assimilée aux périodes d'assurance obligatoire pour l'appréciation des droits au bénéfice des pensions de vieillesse ou d'invalidité.

La durée considérée est évidemment prolongée de celle de la captivité.

En vue de bénéficier des dispositions de cet arrêté, les intéressés doivent apporter la preuve qu'ils se sont trouvés dans cette situation par une attestation de l'autorité militaire. Cette pièce est à adresser à la Direction régionale de la Sécurité Sociale dont ils relèvent.

Ci-dessous le texte intégral des articles 4 à 6 de cet arrêté :

Article 4. — Au cours des trimestres assimilés à des périodes d'assurance obligatoire en application des articles 1 et 2, les intéressés sont censés avoir cotisé sur un salaire de 4.500 fr.

Ce salaire fictif fait l'objet d'une revalorisation sur les bases fixées par les arrêtés pris en application de l'article 71 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

Il se substitue, le cas échéant, au salaire résultant des cotisations versées au compte de l'assuré s'il est supérieur à ce dernier.

Dans le cas contraire, il est tenu compte uniquement du salaire correspondant aux cotisations versées.

Article 5. — Le présent arrêté n'est applicable qu'aux salariés immatriculés au titre de l'assurance obligatoire à la date à laquelle s'est produite la circonstance ayant motivé l'interruption des versements.

Article 6. — Afin de bénéficier des dispositions du présent arrêté, les assurés devront, dans le délai d'un an à compter de sa publication, provoquer la régularisation de leur situation.

Donc, si, au 1^{er} septembre 1939, vous étiez immatriculé aux Assurances Sociales, faites une demande à la Direction Régionale de la Sécurité Sociale dont vous dépendez, avec pièces justificatives à l'appui, afin que les trimestres pendant lesquels vous vous êtes trouvés hors d'état de verser (c'est-à-dire pour la plupart d'entre nous, entre septembre 1939 et juin 1945) soient considérés comme des trimestres d'assurance.

L'arrêté étant signé du 9-9-46, il importe que vos demandes soient faites avant le 9-9-47.

Mais dès maintenant, n'hésitez pas à envoyer à la Direction régionale de la Sécurité sociale dont vous dépendez (47, avenue Simon-Bolivar, Paris -19^e, pour la région parisienne), la copie certifiée conforme de votre fiche de démobilisation avec les quelques lignes suivantes : « Conformément à l'arrêté du 9 septembre 1946, veuillez trouver ci-inclus pièce justificative de ma qualité d'ancien P. G. »

« Veuillez agréer, etc... »
Cette formalité, vous ne regretterez pas de l'avoir accomplie lorsque vous aurez atteint l'âge de la retraite.

POUR LA PUBLICITÉ

Adressez votre courrier à l'U.N.A.C.

M. MOREAU

Service de publicité

68, rue de la Chaussée-d'Antin
Paris (9^e) Tél. TRI.10-09

IMPRIMERIE DE LA RENAISSANCE,
76, rue René-Boulangier, PARIS-10^e